



N^o 244

Le 13 octobre 1989

SIGNATURE D'UN TRAITÉ D'EXTRADITION ENTRE LE
CANADA ET LE ROYAUME DES PAYS-BAS

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, a annoncé aujourd'hui que le ministre de la Justice, l'honorable Doug Lewis et le ministre néerlandais de la Justice, M. Frederik Korthals Altes et l'ambassadeur des Pays-Bas au Canada, Son Excellence Jan Fredrick Evert Breman, ont signé à Montréal, le 13 octobre 1989, un nouveau Traité d'extradition entre le Canada et les Pays-Bas, qui remplace un traité remontant à 1898.

Le nouveau traité est un instrument international moderne, conçu de manière à améliorer l'assistance que se prêtent les deux pays en matière criminelle. Conformément à la nouvelle philosophie dans ce domaine, il prévoit que l'extradition n'est pas limitée à une liste d'infractions énoncées dans le traité, mais peut être accordée pour tout acte qui, aux termes des législations des deux pays, est punissable d'une peine d'emprisonnement de plus d'un an. En outre, il facilite la collecte et la présentation des preuves devant être fournies à l'appui des demandes d'extradition, tout en protégeant les droits de l'individu.

Dès sa ratification, le nouveau traité permettra de renforcer la coopération entre le Canada et les Pays-Bas dans la lutte contre la criminalité.

- 30 -

Secretary of State
for
External Affairs

Secrétaire d'État
aux
Affaires extérieures